



Présentation

La médicalisation de la mort a créé de nouveaux acteurs juridiques : les malades en fin de vie. Face à cet allongement du passage de la vie à la mort, ils revendiquent de nouveaux droits : droit de connaître la vérité, droit de choisir leur dernier lieu de vie, droit de refuser les soins, droit de ne plus souffrir et enfin, droit à l'euthanasie. Ces revendications sont légitimes, elles sont l'illustration de l'hostilité des malades en fin de vie ou des futurs malades en fin de vie face à la quasi inévitable mort médicalisée et hospitalière. Cette étude a pour objet de rechercher si le droit positif consacre ces revendications et s'il est opportun de toutes les consacrer.

Notes : Des extraits de cette thèse ont été diffusés le 25 mars 1999 lors de la réunion du groupe de travail parlementaire intitulé « Fin de vie et euthanasie ». Cette thèse a été élaborée grâce au soutien financier de la région Nord-Pas-de-Calais.

À propos de l'auteur

Béregère LEGROS est maître de conférences à l'université de Lille 2 (Université Lille Nord de France-UDSL Droits et perspectives du droit – LEREDS) et enseigne à la faculté des sciences juridiques, politiques et sociales dans le Master 2 Droit et politiques de santé.



Béregère Legros

Fiche technique

Parution : octobre 1999

Collection : **Collection Thèses**

ISBN : 978-2-912359-26-1

ISSN : 1298-8359

Support : papier - *existe aussi en version électronique*

508 pages

Format : 150x210mm

Prix : 68,00 €

Réf. 9782912359261



9782912359261



